

Janvier 2020

Guide d'entretien à l'attention des syndicalistes points focaux - migrants Enquête RSMMS auprès des travailleurs migrants



Nadia Touihri – Experte statisticienne

Table des matières

1.	. Intr	oduction	2
2.	. Rec	ommandations aux points focaux	2
	2.1.	Contact avec la population	2
	2.2.	Conduite du point focal sur terrain	2
	2.3.	Principes généraux pour remplir le questionnaire	3
3.	. Con	cepts et Définitions	3
	3.1.	Population résidente	3
	3.2.	Migrants internationaux	4
	3.3.	Travailleurs migrants internationaux	4
4.	. Mét	thode de collecte	5
5.	. Que	estionnaire (fiche individuelle)	5
	5.1.	Identification du point focal et du migrant	5
	5.2.	Identité et situation actuelle du migrant	6
	5.3.	Besoin du travailleur migrant d'appui ou d'assistance	6
	5.4.	Situation du travailleur	7
	5.5.	Commentaires du point focal	7

1. Introduction

Les migrations internationales de main-d'œuvre constituent une priorité politique de plus en plus grande, et il est nécessaire de répondre équitablement aux intérêts des pays d'origine, de transit et de destination, ainsi qu'aux intérêts des travailleurs migrants. Pour être efficaces, les politiques doivent se baser sur des preuves solides, incluant le nombre de travailleurs migrants concernés, leurs caractéristiques et leurs parcours d'emploi.

Pour ce faire, le RSMMS, à travers ses points focaux syndicalistes au niveau des pays membres, a lancé en 2019 une enquête pilote sur le terrain auprès des travailleurs migrants dans leur pays de résidence actuelle. L'enquête pilote a mis en évidence des points forts et des points faibles, et a constitué une première phase test, à consolider à travers un projet amélioré répondant mieux aux objectifs spécifiques du Réseau et s'alignant aux standards internationaux en termes de collecte de données.

Les résultats attendus de l'enquête seront des données détaillées au niveau des pays sur les principaux domaines suivants :

- La structure de la population cible ;
- Les caractéristiques de l'éducation du migrant ;
- Les caractéristiques socio-économiques de la population cible.

Ils permettront également d'identifier :

- Les besoins d'assistance par secteur d'intervention ;
- La situation du travailleur migrant dans son pays de résidence.

2. Recommandations aux points focaux

2.1. Contact avec la population

Le succès de la tâche du point focal dépend de l'accueil de la population migrante, de sa disponibilité à répondre aux questions et de la sincérité de ses déclarations. Au premier contact, certaines personnes peuvent manifester quelques méfiances ou réticences à fournir les renseignements demandés. Le point focal cherchera avant tout à gagner la confiance de la population. Il donnera l'assurance que les renseignements nominatifs sont confidentiels. Seuls les résultats chiffrés d'ensemble seront publiés.

2.2. Conduite du point focal sur terrain

Il est demandé au point focal, une conduite irréprochable, à savoir :

- une attitude respectueuse envers tous ;
- expliquer clairement le but de sa visite;
- respecter les coutumes, la langue, la religion de chacun, etc.;
- s'occuper uniquement de l'enquête sans intervenir dans d'éventuels conflits.

Dans la conduite du travail, le syndicaliste point focal - migrants (enquêteur) doit :

- éviter les attroupements qui peuvent gêner les personnes interrogées ;
- garder une distance/rapport professionnel avec le migrant (éviter la familiarité)
- rester toujours poli, même si le travailleur refuse de répondre ;
- formuler les questions dans un langage simple et compréhensible pour l'enquêté, si nécessaire répéter plusieurs fois les questions et les explications correspondantes ;
- ne pas oublier, à la fin de chaque interview, de remercier chaque personne enquêtée et d'insister sur un éventuel retour pour des compléments d'information.

Il est strictement interdit à l'agent enquêteur (syndicaliste point focal - migrants) de :

- communiquer à toute autre personne étrangère à l'opération de collecte de données (entretien avec le migrant) les renseignements recueillis lors de l'enquête, ou d'en faire un sujet de commentaire;
- montrer les documents de l'enquête à toute autre personne étrangère à l'opération ;
- procéder à des activités extra-professionnelles (commerce, publicité, ...) : utiliser les données collectées à d'autres finalités que celles annoncées aux migrants : la présente enquête ;
- solliciter/faire appel aux travailleurs migrants pour des affaires/services personnels (principe éthique et mesure préventive).

2.3. Principes généraux pour remplir le questionnaire

Il est très important d'apporter le plus grand soin au remplissage des questionnaires et ne jamais perdre de vue les principes suivants :

- Inscrire la réponse ou marquer le code approprié concernant un migrant enquêté.
- Ne pas accepter les réponses fantaisistes, illogiques, invraisemblables ou même vagues.
- Poser les questions dans l'ordre indiqué, sauf consignes spéciales.
- Ne pas poser la question, si la réponse est connue ou évidente (Exemple : s'il s'agit d'une femme qui est devant vous, ne lui demandez pas son sexe).

3. Concepts et Définitions¹

3.1. Population résidente

"Conformément aux principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Révision 3, la population résidente d'un pays comprend toutes les personnes qui résident habituellement dans le pays".

¹ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/publication/wcms_651209.pdf (p. 105).

3.2. Migrants internationaux

"Les migrants internationaux comprennent tous les résidents d'un pays qui ont changé de pays de résidence habituelle".

3.3. Travailleurs migrants internationaux

"Le concept de travailleurs migrants internationaux sert à mesurer le lien actuel avec le marché du travail des migrants internationaux dans un pays, indépendamment de l'objectif initial de la migration, et celui d'autres personnes qui ne sont pas des résidents habituels du pays mais qui ont actuellement un lien avec le marché du travail du pays où s'effectue la mesure.

Dans ce contexte, les termes « travailleurs migrants internationaux » et « migrants internationaux et travailleurs étrangers non-résidents » sont équivalents. Ils sont définis à des fins statistiques comme toutes les personnes en âge de travailler présentes dans le pays qui effectue la mesure, et qui relèvent d'une des deux catégories suivantes :

- a) Les résidents habituels : les migrants internationaux qui, durant une période de référence définie, faisaient partie de la main-d'œuvre du pays où ils résident habituellement, en étant en emploi ou au chômage ;
- b) Les non-résidents ou travailleurs étrangers non-résidents : les personnes qui, durant une période de référence définie, n'étaient pas des résidents habituels du pays mais étaient présents dans le pays et avaient un lien avec le marché du travail du pays, soit en étant en emploi, travaillant pour des unités productrices résidentes de ce pays, soit en cherchant un emploi dans ce pays. "

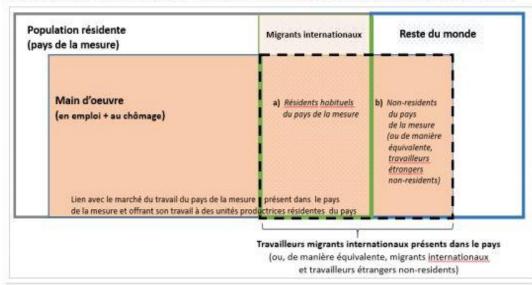


Figure 1. Représentation schématique du cadre de mesure des travailleurs migrants internationaux

Source: BIT – Département de statistique, Directives concernant les statistiques des migrations internationales de main d'œuvre, 20ème Conférence internationale des statisticiens du travail. Genève, 10-19 octobre 2018. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms_648954.pdf

4. Méthode de collecte

Le phénomène étudié est un phénomène rare et complexe. La méthode boule de neige est conseillée pour la constitution d'un échantillon, dont la population de base est difficilement identifiable. Elle constitue une alternative intéressante aux méthodes d'échantillonnage classiques quand il s'agit de trouver des individus ayant des caractéristiques particulières, voire très précises comme les travailleurs migrants.

D'abord, on interroge un premier sous-groupe de la population cible, à savoir les travailleurs migrants, qui identifie d'autres membres du groupe, lesquels, interrogés à leur tour, désignent d'autres personnes appartenant à la population, et ainsi de suite. Le procédé d'interrogation est itératif. Petit à petit, par effet cumulatif, le nombre de répondants augmente. Toutefois, il faut tenir compte de deux variables de sélection : la nationalité et le genre. Il faut diversifier la nationalité du premier sous-groupe pour pouvoir accéder à toutes catégories de travailleurs migrants.

La manière la plus facile pour collecter les informations auprès des travailleurs migrants est de les accueillir dans les locaux de syndicats. Toutefois, les migrants fréquentent les syndicats pour satisfaire un besoin spécifique d'appui ou d'assistance. Alors, le nombre est limité. Pour toucher le maximum de la population cible, il faut faire des visites sur terrain dans leurs lieux de résidence ou de travail. Si la personne repérée n'est pas disponible pour l'interview, le point focal est appelé à prendre un rendez-vous avec le migrant sélectionné, pour une deuxième visite.

5. Questionnaire (fiche individuelle)

Ce questionnaire vise à uniformiser/standardiser les informations pouvant être collectées sur le terrain lors de rencontres entre Points Focaux syndicalistes du réseau RSMMS et travailleurs migrants. Il comprend quatre thèmes :

- Identification du point focal et du migrant
- Identité et situation actuelle du migrant
- Besoin du travailleur migrant d'appui ou d'assistance
- Commentaires du point focal

5.1. Identification du point focal et du migrant

- Q001 Q007 : cette partie est consacrée à collecter des informations sur l'enquêteur (point focal) ainsi que sur le lieu et les conditions de collecte de données. NB. Les cases dédiées à la codification seront remplies par la suite par l'agent codeur. Pour la question Q006, il suffit de marquer le lieu.
- Q008 : Le nom et le prénom du migrant sont essentiels pour pouvoir faire le suivi avec le migrant au niveau du syndicat, sous réserve de s'engager à garantir la protection des données personnelles (par le syndicaliste point focal et tous les intervenants dans la phase de collecte).
- Q009 : le numéro séquentiel se compose de deux parties : les deux premiers chiffres représentent le code pays et les trois derniers chiffres représentent le numéro du travailleur sélectionné dans le pays (le numéro allant de 001 à 999).

- Q010 : le pays de naissance renseigne sur la nationalité du migrant.
- Q011 : le pays de dernière résidence est le dernier pays où le migrant a résidé pour une période de 6 mois avant de se déplacer au pays de résidence actuelle.
- Q014 : Raison de départ du pays de dernière résidence : motif économique, pour l'éducation, conditions de vie, insécurité dans les pays de départ ; il suffit de cocher la **raison principale**.

5.2. Identité et situation actuelle du migrant

Pour les sections du questionnaire, mentionnées ci-dessous vous êtes appelés à encercler la réponse adéquate.

Caractéristiques démographiques

- Q101 : question à réponse évidente : question à ne pas poser
- Q102 : on préfère collecter l'information sur l'année de naissance. Dans le cas échéant, on passe à Q103 pour avoir au moins l'âge du migrant. Avoir les deux questions Q102 et Q103 permettra d'éviter les non-réponses pour cette variable assez importante pour l'analyse des données.
- Q105 : pour cette question, la multitude de réponses est tolérée à travers les modalités 2, 3, 4, et 5. (Exemple : pour minimiser le coût, le migrant peut partager le loyer avec ses parents et des amis).
- Q106 : si le migrant n'a pas d'enfants à charge, on passe à la question Q201.

Caractéristiques éducationnelles

- Q201 : cette question permettra d'identifier le migrant travailleur analphabète, par conséquent le taux d'analphabétisme des travailleurs migrants.
- Q207 : la modalité/option de réponse : "autres diplômes universitaires " englobe l'ingénierie, la médecine, doctorat, ...

Caractéristiques économiques

- Q301, Q302, Q303 permettront de déterminer l'activité du travailleur migrant.
- Q305 : si la période est inférieure à un mois, mettez |_0_|_0_|
- Q308 : décrivez la profession en détails (Exemple : vendeur dans un magasin). Si le migrant cumule plusieurs professions, indiquez la profession à laquelle il dédie la majorité de son temps.
- Q309 : décrivez l'activité de l'entreprise en détails (Ex. : magasin qui vend des articles de décoration).
- Q317 : cette question permettra au moins de savoir si le migrant arrive à avoir le SMIG du pays de résidence actuelle ou pas.

5.3. Besoin du travailleur migrant d'appui ou d'assistance

Q404 : Pour une meilleure exploitation de cette question, neuf domaines d'intervention possibles ont été identifiés.

5.4. Situation du travailleur

Les questions qualitatives/narratives sensibles ont été placées, exprès, à la fin de questionnaire. Les questions de Q503 à Q506 ont pour objectif d'estimer le coût de la migration de la personne enquêtée.

5.5.Commentaires du point focal

Après avoir remercié le migrant pour sa disponibilité, le point focal prend des notes servant de base pour tout potentiel suivi à l'issue de l'entrevue. Les notes portent sur (1) les problèmes majeurs rencontrés par le migrant, (2) les solutions envisagées, et (3) les services à solliciter pour apporter l'appui.